FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

30 NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE

A. GRANDS PRINCIPES

B. FRAIS SCOLAIRES

C. INFORMATIONS AUX PARENTS

A. GRANDS PRINCIPES

➢ FRAIS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Frais scolaires :

✓ Liés à des services et fournitures
✓ Activités organisées dans le cadre de l'enseignement
✓ Durant les périodes d'apprentissages

Frais extrascolaires :

✓ Liés aux services annexes proposés par l'école
✓ Hors temps scolaire (temps de midi, garderies matin et soir, entre autres)

A. Grands principes

- Minerval et droit d'inscription
  - ✓ Aucun minerval direct ou indirect
  - ✓ Aucune demande de paiements ou de services conditionnant l'inscription de l'élève
  - ✓ 2 exceptions

A. Grands principes

- Dispositions autour des paiements
  - ✓ Frais réclamés au coût réel
  - ✓ Implication des élèves mineurs interdite
  - ✓ Aucun paiement liquide via les élèves
  - ✓ Refus d'inscription, exclusion définitive ou sanction de l'élève interdite en cas de non-paiement
  - ✓ Au-delà de 50€, possibilité d'échelonnement des frais sur demande des parents

B. FRAIS SCOLAIRES

➢ ENSEIGNEMENT MATERNEL

- ✓ Accès à la piscine + déplacements liés
- ✓ Accès aux activités scolaires, culturelles et sportives + déplacements liés : **maximum 45€ / élève / an**
- ✓ Séjours pédagogiques avec nuitées + déplacements liés : **maximum 100€ / élève / cursus**

B. Frais scolaires

- Subvention « gratuité » dans le maternel
  - ✓ 60€ par élève pour :
    - les fournitures scolaires prioritairement
    - les frais liés à l'organisation d'activités scolaires, culturelles et sportives ou séjours pédagogiques (accès + déplacement)

B. FRAIS SCOLAIRES

➢ ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- ✓ Accès à la piscine + déplacements liés
- ✓ Accès aux activités scolaires, culturelles et sportives + déplacements liés
- ✓ Séjours pédagogiques avec nuitées + déplacements liés

B. FRAIS SCOLAIRES

➢ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- ✓ Accès à la piscine + déplacements liés
- ✓ Accès aux activités scolaires, culturelles et sportives + déplacements liés
- ✓ Séjours pédagogiques avec nuitées + déplacements liés
- ✓ Photocopies : maximum 75€ / élève / an
- ✓ Prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage

B. FRAIS SCOLAIRES

➢ FRAIS FACULTATIFS

→ Interdits dans l'enseignement maternel (01/09/2019)

→ Enseignement primaire et secondaire uniquement :

- ✓ Achats groupés, activités facultatives, abonnements à des revues **proposés (pas obligatoires)**
- ✓ Caractère **facultatif explicitement** mentionné
- ✓ Coût réel

C. Informations aux parents

- Le document informatif
- L'estimation et la ventilation des frais
- Les décomptes périodiques

C. INFORMATIONS AUX PARENTS

- LE DOCUMENT INFORMATIF
  - ✓ A la rentrée ou à l'inscription de l'élève
  - ✓ Établi par l'Administration

C. INFORMATIONS AUX PARENTS

➢ L'ESTIMATION ET LA VENTILATION DES FRAIS

- ✓ Avant le début de l'année scolaire
- ✓ Par écrit
- ✓ Ensemble des frais
- ✓ Montant unique par rubrique
- ✓ Au plus proche de la dépense réelle

B. INFORMATIONS AUX PARENTS

➢ LES DÉCOMPTES PÉRIODIQUES

- ✓ Par écrit
- ✓ Tous les 4 mois minimum
- ✓ Décompte des frais réels

! Seuls les frais renseignés peuvent être réclamés

PLUS D'INFOS ?

- WWW.ENSEIGNEMENT.BE (DE A À Z – GRATUITÉ)

- @ : gratuite.ensobligatoire@cfwb.be
  ✆ : 02/690 89 25